

LA COORDINATION NATIONALE DES UNIVERSITÉS LANCE UN APPEL AUX ENSEIGNANTS DE LA MATERNELLE À L'UNIVERSITÉ !

**Nous, enseignants, enseignants chercheurs et formateurs de l'enseignement supérieur,
qui avons la responsabilité de la formation des professeurs,
nous adressons solennellement à tous nos collègues de la maternelle à l'université.**

Face à l'organisation de la mise en concurrence des collègues et des établissements d'enseignement à tous les niveaux, il est indispensable d'exprimer de façon solidaire notre refus commun de la destruction programmée de l'Education nationale.

C'est l'avenir de tous les enfants et de toute la jeunesse qui est en jeu !

Loin des mensonges ministériels, la réforme de la formation et du recrutement des enseignants diminue drastiquement le temps de formation des futurs enseignants ; elle atteint ainsi la qualité de la formation fondamentale (exigences des concours largement revues à la baisse) et pratique (disparition du stage annuel en alternance pour les reçus aux concours).

L'an dernier, la mobilisation de l'ensemble de la communauté universitaire a fait provisoirement échec à la mise en place immédiate de la réforme de la formation et du recrutement des enseignants, baptisée « mastérisation ».

Depuis cet été, le gouvernement distille les mesures d'application ; il continue de mépriser le travail et les recommandations des commissions qu'il a lui-même créées et d'ignorer les protestations argumentées de tous les acteurs concernés.

**À mesure que circulaires et autres arrêtés sont publiés, cette réforme confirme,
plus encore que nous ne le craignons, sa dimension fondamentalement nocive.**

- ▶ Elle entraîne une considérable dégradation de la formation des enseignants, tant disciplinaire que pédagogique ;
- ▶ Elle implique une extinction des masters universitaires dédiés à la recherche dans de nombreux domaines ;
- ▶ et au-delà, elle s'en prend aux fondements de l'Education nationale – pilier de la République.

De fait, cette réforme aurait rapidement des effets redoutables. Elle désorganiserait les équipes pédagogiques et les établissements scolaires sommés d'accueillir pour des périodes très courtes des étudiants encadrés dans des conditions pédagogiques et juridiques acrobatiques. Elle organise un paysage de l'enseignement primaire et secondaire où les professeurs recrutés par concours et les fonctionnaires ne seront à terme plus qu'une minorité au milieu d'enseignants précarisés. Elle renforcera les déséquilibres entre les territoires et mettra à bas toute mixité sociale. Elle introduit dans tous les concours de recrutement une épreuve obligatoire aux relents autoritaristes censée évaluer la capacité des futurs collègues à « *agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable* ». Or, les candidats à l'enseignement s'engagent à servir l'Etat par le fait même de s'inscrire aux concours : cela est suffisant. Nous ne laisserons pas instaurer ainsi le contrôle des opinions et la mise au pas des consciences. Enfin, la réforme menace les filières universitaires dont le débouché le plus visible est l'enseignement, en organisant la disparition, de fait, de la recherche dans les masters.

En cela, elle participe du même processus autoritaire de sape de l'enseignement public (réduction du volume horaire des disciplines) et de fragilisation des équipes enseignantes que la réforme du lycée, après celle du premier degré et des RASED.

Dans une telle situation, nous ne pouvons nous contenter de dénoncer cette réforme. Actuellement, les rectorats et les ministères mettent déjà en place des stages qui placent en responsabilité dans les classes des étudiants non formés, et appellent au recrutement massif d'enseignants vacataires, « étudiants » ou « jeunes retraités ». C'est la généralisation de ce recours à un personnel contractualisé et non formé qui est au cœur de cette réforme.

Pour faire échec aux réformes en cours, la communauté universitaire s'engage à :

- ▶ faire voter dans les conseils d'UFR, les conseils d'école des IUFM et les conseils centraux des motions reprenant l'Appel des trois Conseils centraux de Paris 8 ou toute autre formulation prenant position clairement contre la mise en œuvre de la réforme ;
- ▶ ne pas préparer les maquettes de masters d'enseignement ou parcours s'inscrivant dans cette logique ; intervenir dans chaque conseil pour bloquer leur élaboration et leur remontée.
- ▶ ne pas participer à la mise en place des nouveaux concours au dernier trimestre 2010 (ne pas élaborer de sujet d'épreuves, démissionner des jurys).
- ▶ ne pas collaborer avec les rectorats pour mettre en place les remplacements déguisés en stages.

La Coordination Nationale des Universités invite tous les collègues des premier et second degrés à trouver les modalités les plus adaptées pour bloquer la mise en place de cette réforme.

Cela pourrait prendre les formes suivantes :

- ▶ ne pas mettre en responsabilité dans ses classes des étudiants préparant les concours
- ▶ ne pas jouer le rôle de tuteur des étudiants n'ayant pas encore réussi les concours
- ▶ ne pas jouer le rôle de tuteur des lauréats des concours, qui seront placés en responsabilité à temps plein et privés d'une véritable formation en alternance
- ▶ alerter les parents d'élèves lorsque leurs enfants seront face à des intervenants non formés
- ▶ pour les enseignants du premier et second degré bénéficiant d'un stage de formation continue : refuser de laisser leur classe à un intervenant non formé.

Les collègues peuvent également envisager que :

- ▶ les Conseils d'écoles, conseils d'administration des collèges et lycées s'opposent au recours aux vacataires
- ▶ les formateurs d'enseignants (Inspecteurs de l'Education nationale, conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, professeurs d'IUFM...) refusent de participer à des formations dont les remplacements seraient assurés par des étudiants.
- ▶ les Conseils d'écoles et les Conseils d'administration des collèges et lycées fassent voter une motion du type :
« Le Conseil d'école / le C.A de l'établissement demande au directeur d'école / au chef d'établissement de ne pas accepter de confier les classes aux étudiants n'ayant pas encore réussi les concours. Il demande également à l'ensemble des enseignants de l'école / de l'établissement de refuser le tutorat d'étudiants n'ayant pas encore réussi les concours ou de lauréats des concours qui seraient placés en responsabilité à temps plein, tout en étant privés d'une véritable formation en alternance. »

Nous appelons tous les enseignants des premier et second degrés à diffuser largement cet appel dans les établissements, par tous les moyens.

Nous appelons tous les enseignants à signer et à faire signer par les parents la pétition « 100.000 voix pour la formation des enseignants ! » (www.100000voixpourlaformation.org).

Nous appelons les syndicats enseignants, de la maternelle à l'université, à amplifier la bataille du retrait des décrets et d'abandon total d'une réforme qui casse la formation des enseignants, nuit à la qualité de la recherche et remet en cause l'appartenance des futurs enseignants à la fonction publique d'État.